

**BÉNÉFICIAIRES**



**DE FONDS  
EUROPÉENS**



**VOS OBLIGATIONS  
DE COMMUNICATION**





## Sommaire

La Région Île-de-France, autorité de gestion des fonds européens, vous propose ce guide, pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos obligations de communication.

<b>Quelles sont vos obligations de communication ?</b> .....	p. 4
I - Apposer les logos et la mention de soutien des fonds européens .....	p. 4
II - Respecter les règles d'affichage .....	p. 9
III - Dédier une page de présentation de votre projet sur votre site web .....	p. 11
IV - Informer les participants .....	p. 11
V - Inaugurer votre projet .....	p. 13



## AVANT-PROPOS



L'Union européenne a confié à la Région Île-de-France une enveloppe de 540 M€ de fonds européens pour soutenir des projets sur le territoire francilien.

Valoriser l'action européenne en mettant en place des actions de communication est une obligation régie par le droit européen et une nécessité citoyenne.

Ce kit est mis à votre disposition pour vous informer sur les règles à respecter en matière de publicité autour de votre projet et vous aider à les respecter.

"La participation de l'Europe au financement de vos projets, qu'il s'agisse de projets structurants ou de projets de développement local ayant un impact sur la vie quotidienne des Franciliens, reste peu connue. La faire connaître, c'est faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit à leur échelle et soutient des projets près de chez eux.

En tant que bénéficiaire de ces fonds, vous êtes désormais un « ambassadeur de l'Europe »."

**Valérie PÉCRESE**

Présidente de la Région  
Île-de-France

**Stéphanie VON EUW**

Vice-présidente chargée  
des affaires européennes

## Quelles sont vos obligations de communication ?



### APPOSER LES LOGOS ET LA MENTION DE SOUTIEN DES FONDS EUROPÉENS

Vous devez apposer les logos ci-contre sur tous les supports liés à votre projet :

→ **Documents administratifs** : feuille d'émergence, rapport, lettre...

→ **Documents d'information** : diaporama de présentation/compte-rendu de réunion/formation, signature électronique/document présentant le résultat d'une étude/d'une réalisation technique/d'une formation...

→ **Documents de communication** : brochure, dépliant, affiche, rapport, vidéo, site internet...



## LE DRAPEAU EUROPÉEN AVEC LA MENTION « UNION EUROPÉENNE »



→ La représentation du drapeau européen en couleur est obligatoire et de préférence sur fond blanc.

→ L'emblème est toujours clairement visible et placé bien en évidence.

→ Son emplacement et sa taille sont adaptés aux dimensions du matériel ou du document utilisé.

→ Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.

## LE LOGO DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



## LE LOGO « LEADER »

Si vous bénéficiez d'un **financement FEADER** dans le cadre de l'initiative **Leader**, vous devez apposer le logo sur vos supports :



## LOGOS

N'utilisez que ces logos.

Ils sont téléchargeables sur : [www.europeidf.fr](http://www.europeidf.fr)

Le règlement prévoit également que **tous vos supports en lien avec le projet cofinancé comprennent la mention du cofinancement du FESI (FEDER, FSE, IEJ et/ou FEADER).**

La mention est à adapter selon le(s) fonds concerné(s), et à écrire en toutes lettres en police Arial.

### CAS N°1

Projet cofinancé par le FEDER ou le FSE dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE- IEJ.

**"Ce projet est cofinancé par le (nom du fonds)."**

### CAS N°2

Projet cofinancé par le FEDER et le FSE dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ.

**"Ce projet est cofinancé par les fonds européens structurels et d'investissement."**

### CAS N°3

Projet cofinancé par l'IEJ dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ.

**"Ce projet est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes."**

### CAS N°4

Projet cofinancé par le FEADER dans le cadre du programme régional de développement rural.

**"Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales."**

# Voici notre recommandation pour « signer » vos documents

## POUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE-IEJ EN ÎLE-DE-FRANCE :

### ■ Cas n°1 : Bénéficiaire du FSE



### ■ Cas n°1 : Bénéficiaire du FEDER



### ■ Cas n°2 : Bénéficiaire du FEDER et du FSE



### ■ Cas n°3 : Bénéficiaire de l'IEJ dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes



## POUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ÎLE-DE-FRANCE :

### ■ Cas n°4 : Bénéficiaire du FEADER



### ■ Cas n°4 : Bénéficiaire du FEADER et de l'Initiative Leader



## RESPECTER LES RÈGLES D’AFFICHAGE

POUR LES PROJETS FEDER, FSE,  
IEJ ET FEADER

➔ VOUS DEVEZ APOSER UNE AFFICHE  
(OU PLAQUE) PERMANENTE

- ▶ Dans un lieu visible par le public tel que l’entrée de votre bâtiment
- ▶ Dimension minimum : format A3

## Présence obligatoire

- **des logos** : l’emblème européen et le logo de la Région Île-de-France.
- **Mention du soutien** du ou des fonds européen(s).
- **Mention d’informations liées au projet** : le nom, le principal objectif du projet et le soutien financier octroyé par l’Union européenne.

## CAS PARTICULIER N°1

POUR LES PROJETS SOUTENUS PAR LE FEDER OU LE FEADER DONT LE MONTANT DE L’AIDE PUBLIQUE TOTALE EST SUPÉRIEUR À 500 000 € ET CONCERNANT LE FINANCEMENT D’INFRASTRUCTURE ET DE CONSTRUCTION.

➔ PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX, METTRE UN PANNEAU D’AFFICHAGE TEMPORAIRE.

➔ AU PLUS TARD TROIS MOIS APRÈS L’ACHÈVEMENT DE L’OPÉRATION, APOSER UNE PLAQUE PERMANENTE.

## CAS PARTICULIER N°2

POUR LES GROUPES D’ACTION LOCALE (GAL) FINANCÉS PAR LE FEADER DANS LE CADRE DE L’INITIATIVE LEADER :

➔ AJOUTER LE LOGO LEADER.

# Propositions d'affichage

Cet affichage s'appose dans des lieux aisément visibles par le public, tels que l'entrée d'un bâtiment (format minimum : A3, 297x420mm)

**NOM DE L'OPÉRATION**

**COÛT DE L'OPÉRATION : xxx € dont xxx € de (nom du fonds)**

**OBJECTIF PRINCIPAL DE L'OPÉRATION :**



**\* île de France**

ce projet est cofinancé par "nom du fonds".

↑  
**Adapter la mention  
selon le fonds**



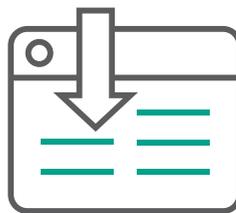
## DÉDIER UNE PAGE DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET SUR VOTRE SITE WEB :

### CETTE PAGE DOIT COMPRENDRE :

► **Une description du projet**, notamment sa finalité, ses résultats et le soutien financier apporté par l'Union européenne. Aussi, la description doit être accessible facilement pour les internautes et visible tout au long de la vie du projet.

► **Les logos sur la page d'accueil** : le drapeau de l'Union européenne et la mention de celle-ci, le logo de la Région Île-de-France doivent être visibles dès l'arrivée sur le site à la page d'accueil (si le site est dédié au projet) ou à la page de présentation sans qu'il soit nécessaire de faire défiler la page pour pouvoir voir le logo.

► **Pour les projets cofinancés par le FEADER**, les porteurs de projet doivent intégrer **un lien vers la page FEADER** du site internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm)



## INFORMER LES PARTICIPANTS

Lorsque votre projet a vocation à accompagner ou former des participants ou des entreprises, vous avez l'obligation d'informer votre public sur le soutien du fonds européen dont vous bénéficiez.

C'est faire comprendre l'effet levier du cofinancement européen dans votre projet. Dans le cadre de vos formations, complétez vos présentations pour informer sur la

participation de l'Union européenne : 1/qu'est-ce que le FEDER/FSE ? 2/ pour-quoi le projet est-il soutenu par l'Union européenne ? Etc.

Vous trouverez, sur le site **www.europeidf.fr**, une présentation de chaque fonds européen à intégrer dans vos supports le cas échéant.

La Région Île-de-France vous propose deux outils pour illustrer et informer sur l'action des fonds européens en Île-de-France. Ces outils sont téléchargeables sur : [www.europeidf.fr](http://www.europeidf.fr).

## DÉPLIANT

### SUR LES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France et la préfecture de la région d'Île-de-France ont réalisé une plaquette de présentation des FESI. Elle illustre leur action sur le territoire francilien.



## DÉPLIANT

### SUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE 2014-2020 EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France a créé une plaquette de présentation du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020. Composée de 4 thématiques, elle illustre et explique la stratégie francilienne en matière d'intervention des fonds européens FEDER, FSE et IEJ en Île-de-France.





## INAUGURER VOTRE PROJET

L'inauguration de votre projet est une opportunité pour informer votre public ainsi que vos partenaires sur le soutien de l'Union européenne dont vous bénéficiez. Pour cet événement, pensez à inviter des représentants de la Région Île-de-France.

Vous pouvez également :

- ▶ **Diffuser un communiqué de presse et inviter la presse locale,**
- ▶ **Faire rappeler dans le discours de votre porte-parole que votre projet a bénéficié de fonds européens,**
- ▶ **Distribuer une plaquette de présentation des fonds européens.**



 **île de France**

**Région Île-de-France**  
35 boulevard des Invalides  
75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85

**[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)**

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**



Ce kit est cofinancé  
par les fonds  
européens struc-  
turels et d'investis-  
sement.